

**Livre des règlements
Ville de Sainte-Agathe-des-Monts**

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE SAINTE-AGATHE-DES-MONTS

PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2021-U50-8 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE PLAN D'URBANISME NUMÉRO 2009-U50 CONCERNANT LE PLAN 5 – LIMITES DES AFFECTATIONS « COMMERCIALE DE GRANDE SURFACE », « COMMERCIALE INDUSTRIELLE », « RÉSIDENITIELLE DE MOYENNE À FORTE DENSITÉ », « RÉSIDENITIELLE DE FAIBLE DENSITÉ » ET DE « CONSERVATION » ET CONCERNANT LE PLAN 7 – PLANIFICATION DÉTAILLÉE DU SECTEUR DE LA RUE LÉONARD ET SON PROLONGEMENT

Le *Règlement de plan d'urbanisme numéro 2009-U50* est modifié comme suit :

LE CONSEIL DÉCRÈTE CE QUI SUIIT :

1. Le plan 5 - Affectations du sol, faisant partie intégrante du *Règlement de plan d'urbanisme numéro 2009-U50*, tel qu'amendé, est modifié par :
 - L'ajout d'une aire d'affectation « Résidentielle de moyenne à forte densité » à même une partie de l'affectation « Commerciale de grande surface » et de l'affectation « Commerciale industrielle » ;
 - L'ajout d'une aire d'affectation « Conservation » à même l'affectation « Commerciale industrielle » ;
 - L'agrandissement de l'aire d'affectation « Commerciale de grande surface » à même l'affectation « Commerciale industrielle » ;
 - L'ajout d'une aire d'affectation « Résidentielle de faible densité » à même une partie de l'affectation « Commerciale industrielle ».

Le tout tel que démontré à l'Annexe 1 du présent règlement pour en faire partie intégrante.

2. Le plan 7 – Planification détaillée du secteur de la rue Léonard et de son prolongement faisant partie intégrante du *Règlement de plan d'urbanisme numéro 2009-U50*, tel qu'amendé, est remplacé par une nouvelle planification du prolongement de la rue Léonard.

Le tout tel que démontré à l'Annexe 2 du présent règlement pour en faire partie intégrante.

3. L'article 8.1.1.2 concernant la planification détaillée du secteur de la rue Léonard et de son prolongement, faisant partie intégrante du *Règlement de plan d'urbanisme numéro 2009-U50*, tel qu'amendé, est abrogé et remplacé par le texte suivant :

« 8.1.1.2 Planification détaillée du secteur de la rue Léonard et son prolongement

Le secteur localisé au sud de la rue Léonard et à l'ouest de l'autoroute des Laurentides, tel qu'il est identifié au plan 7 intitulé « Planification détaillée du secteur de la rue Léonard et son prolongement », annexé au présent règlement, a fait l'objet d'une planification détaillée.

Le tracé des rues projetées s'inscrit dans le prolongement de la rue Léonard et se connecte à la trame existante dans la portion centre-ouest du secteur. Dans la mesure du possible, le découpage des terrains à bâtir, ainsi que le tracé des voies de circulation évitent les milieux humides.

De façon générale, la planification du secteur a été réfléchié dans le but de permettre l'intégration de bâtiment multifamiliaux.

**Livre des règlements
Ville de Sainte-Agathe-des-Monts**

Des objectifs d'aménagement des terrains devront être traduits par des dispositions normatives et/ou discrétionnaires à intégrer à la réglementation d'urbanisme. Sans s'y limiter, les objectifs devront notamment :

- Prévoir l'aménagement de bandes tampons d'une profondeur minimale de 10 mètres entre les secteurs résidentiels adjacents ;

4. Le plan 5 - Affectations du sol, faisant partie intégrante du *Règlement de plan d'urbanisme numéro 2009-U50*, tel qu'amendé, est modifié par :

- L'agrandissement de l'affectation « résidentielle de moyenne à forte densité » entre l'accès à l'autoroute 15 N jusqu'au secteur de la rue des Bouleaux à même une partie de l'affectation « résidentielle de faible densité » ;
- L'agrandissement de l'affectation « résidentielle de moyenne à forte densité » existante entre les rues Notre-Dame et la route 117 à même une partie de l'affectation « résidentielle de faible densité ».

Le tout tel que démontré aux Annexes 3 et 4 du présent règlement pour en faire partie intégrante.

5. Ce règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Denis Chalifoux, maire

Stéphanie Allard, avocate,
Directrice du Service juridique et greffière

Avis de motion	2021-02-16
Adoption du projet	2021-02-16
Avis pour la consultation publique écrite	
Consultation publique écrite	
Adoption du règlement	
Approbation de la MRC	
Entrée en vigueur	

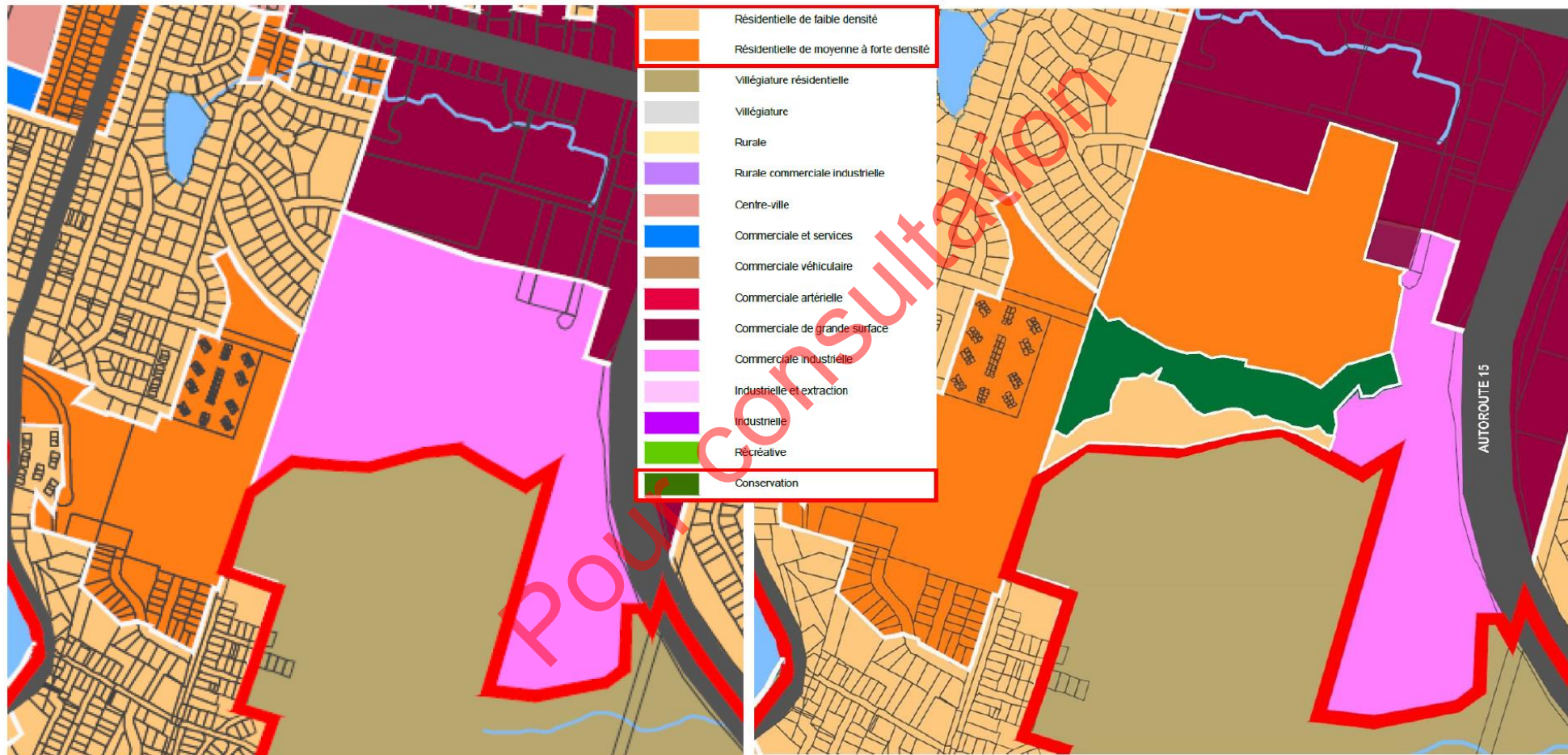
Conformément à l'article 53 de la *Loi sur les cités et villes*, présentation du règlement adopté faite par la greffière au maire aux fins d'approbation.

J'approuve ce règlement, ce _____

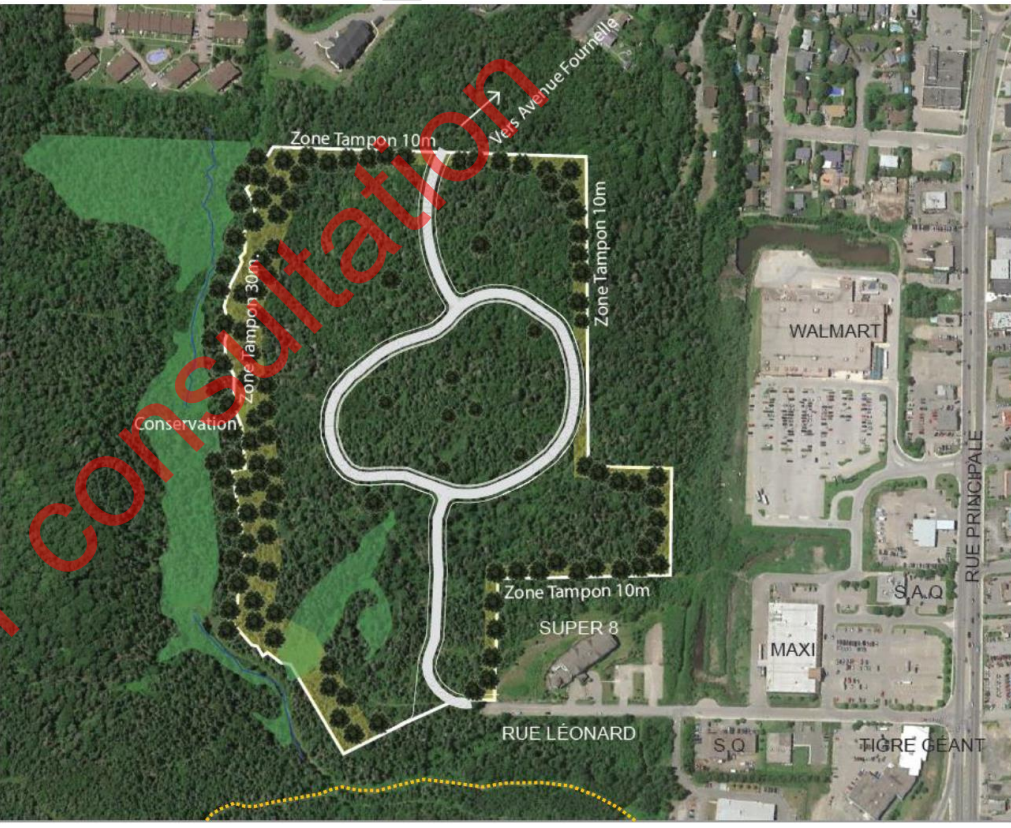
Denis Chalifoux, maire

Livre des règlements
Ville de Sainte-Agathe-des-Monts





ANNEXE 1 : MODIFICATION AU PLAN 5 - AFFECTATIONS DU SOL – SECTEUR RUE LÉONARD



ANNEXE 2 : MODIFICATION AU PLAN 7 – PLANIFICATION DÉTAILLÉE DU SECTEUR DE LA RUE LÉONARD ET DE SON PROLONGEMENT



LÉGENDE

-  Rue projetée
-  Zone de conservation
-  Cours d'eau
-  Sentier Trans-Québec

Livre des règlements
Ville de Sainte-Agathe-des-Monts

ANNEXE 3 : MODIFICATION AU PLAN 5 - AFFECTATIONS DU SOL – SECTEUR CHEMIN DE LA RIVIÈRE



Livre des règlements
Ville de Sainte-Agathe-des-Monts

ANNEXE 3 : MODIFICATION AU PLAN 5 - AFFECTATIONS DU SOL – SECTEUR RUE NOTRE-DAME / ROUTE 117 N.

